



Edito : Attention à l'enfumage... - Appréciation finale de la valeur professionnelle : Comment contester ? - Mention Complémentaire : Un simple changement de dénomination ? - AG FNEC-FP-FO et Conseils départementaux - Carte des formations - Brèves : Syndiquez-vous, Devenir DDFPT, Inclusion scolaire systématique, Problème de budget, questionnaire de rentrée.

Attention à l'enfumage...

Le SNETAA-FO a commencé cette semaine à animer des heures d'information syndicale notamment sur la réforme des LP et sur le « Pacte ». Lors de ces premières réunions de l'année scolaire, ce sont les questionnements sur le « Pacte » qui arrivent en premier... Oui, même si la plupart des collègues présents a bien compris tous les dangers que représente le « Pacte » pour le statut, les conditions de travail et au final, la qualité de vie au travail (emplois du temps impactés, durée de travail allongée, etc.), nombreux sont ceux qui se disent qu'après tout, puisqu'ils faisaient déjà du travail supplémentaire, notamment certaines missions prévues par le « Pacte », parfois non rémunéré, alors pourquoi ne s'engageraient-ils pas sur une part fonctionnelle qui leur donnerait un pouvoir d'achat augmenté ??? Oui, certains nous disent par exemple qu'ils remplaçaient déjà des collègues, et ce au pied levé, faisaient du suivi particulier d'élèves, ou de la découverte des métiers pour les élèves de collège, etc. Effectivement, ce questionnement est compréhensible, d'autant plus que nous ne parvenons toujours pas à obtenir les hausses de salaire pourtant bien légitimes.

Cependant, nous invitons les collègues à être très prudents... Aujourd'hui, c'est le grand flou quant aux missions possibles dans le cadre du « Pacte ». Il y a pourtant **une note de service**

parue au BO le 20 juillet qui fixe ces missions...

Mais il semble que l'administration entretienne ce flou pour inciter les collègues à signer des pactes. En principe, les chefs d'établissement ont pour mission première d'écouler un certain quota de RCD avant de distribuer les autres missions. Pour autant, en LP, le mot d'ordre semble être : « signez, vous faites déjà le boulot »...

Voici quelques remarques pour éclairer :

👉 Les missions du « Pacte » ne sont pas obligatoires et ne plus les faire peut libérer du temps parfois précieux ;

👉 Prendre des missions non quantifiées peut rendre corvéables... Rendre des comptes et participer à des réunions n'est pas une option !

👉 Effectuer certaines missions avec quelques interventions ponctuelles dans l'année n'est pas comparable avec 24h d'interventions annuelles (**voir le détail des missions**)

Et n'oublions surtout pas qu'en fin de mission il y a l'obligation de faire un bilan d'activité et de le remettre au chef d'établissement...

Chers collègues, pour le SNETAA-FO, malgré la stratégie d'enfumage à laquelle nous sommes confrontés, le « Pacte », c'est toujours non !

Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !

Le SNETAA-FO compte sur vous !

Edito

Appréciation finale de la valeur professionnelle : Comment contester ?

Les collègues qui ont eu un rendez-vous de carrière l'année dernière (2022-2023) sont en train de recevoir l'appréciation finale de la Rectrice.

Certains d'entre-eux sont étonnés de ne pas avoir un avis « Excellent », alors que cet avis apparaît le plus souvent pour chaque item de la grille d'évaluation. Et sans un avis « excellent », il n'y a quasiment aucun espoir de gagner un an (échelon 6 ou 8) ou d'être promu à la HC avec un peu d'avance...

D'autres ont un avis « à consolider ». Evidemment, ceux-là n'auront pas d'accélération de carrière. Mais plus embêtant pour eux, s'ils gardent cette appréciation, alors l'autorité académique va leur proposer un tutorat... Tutorat qu'il ne faudra surtout pas refuser sous peine d'être très rapidement la cible d'un licenciement pour insuffisance professionnelle.

Nous vous l'avons écrit les années passées, il s'agit d'une appréciation totalement individualisée dont les critères de base varient d'une personne à l'autre. Oui, il s'agit bien d'une évaluation totalement arbitraire ! Et il n'y a absolument pas de prise en compte de l'ensemble de la carrière...

Nous invitons tous ceux qui estiment mériter une meilleure appréciation finale à contester. Oui, même s'il y a peu d'espoir que votre appréciation finale soit révisée, ne pas faire de recours signifie aussi que vous acceptez le système du PPCR...

Voici la marche à suivre en 3 étapes :

1) Dès réception de l'appréciation finale, vous avez 30 jours pour formuler par écrit un recours en révision de l'appréciation finale de la valeur professionnelle adressée à Madame La Rectrice. Vous devez le formuler clairement en objet et motiver votre demande en prenant appui sur vos évaluations et carrière. La DPE nous dit que la demande doit être adressée par courriel à l'adresse rendezvousdecARRIERE@ac-bordeaux.fr en indiquant bien dans le titre du message « Demande révision RDVC 2022 Nom Prénom Discipline ». N'oubliez pas de mettre en copie « ce.dpe@ac-bordeaux.fr » et « contact@snetaa-bordeaux.fr ».

2) L'administration dispose de 30 jours pour vous répondre. Faute de réponse explicite, son silence est considéré comme un refus implicite de réviser l'évaluation.

3) Passé ce délai ou dès réception de la réponse, vous disposez à nouveau de 30 jours pour demander à la Rectrice la saisine de la CAPA pour qu'elle se prononce et demande la révision de votre appréciation. Vous devrez alors faire parvenir votre dossier au SNETAA-FO le plus vite possible pour que nous préparions votre défense.

Après, pour ceux qui n'auront toujours pas obtenu satisfaction, viendra le temps d'un éventuel recours au tribunal administratif. Mais ne nous leurrions pas, sans erreur administrative flagrante, il n'y a pas de raison qu'un juge revienne sur ces décisions. Dans tous les cas, si vous estimez que votre appréciation ne reflète pas l'engagement, le travail et les efforts consentis durant votre carrière, n'hésitez pas à demander une révision. C'est un droit et vous pouvez compter sur le SNETAA-FO pour vous défendre !



Mention Complémentaire : Un simple changement de dénomination ?

Le 27 août dernier, était publié au Journal Officiel, un décret d'apparence tout à fait anodine paru le 25 août pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Le **décret n° 2023-824 du 25 août 2023 remplaçant l'intitulé du diplôme « mention complémentaire » par l'intitulé « certificat de spécialisation »** prévoirait donc un simple changement de dénomination des Mentions Complémentaires pour la session 2025 ? C'est peut-être plus subtil que ça...

En cherchant « **certificat de spécialisation** » sur le net, les résultats font référence au **ministère de l'agriculture** :

« Le **certificat de spécialisation** est un titre du ministère chargé de l'agriculture qui **atteste d'une qualification professionnelle** dans un champ professionnel précis. Il peut être obtenu par les voies de l'**apprentissage** et de la formation professionnelle continue, ainsi que par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE). ». Ici, pas de formation initiale sous statut scolaire...

Ce décret permet l'application de la **mesure 8 de la réforme du lycée professionnel** : « Passer de 4 500 à 20 000 le nombre de places en formation de spécialisation en **Bac+1** à la rentrée 2026, afin de faciliter l'insertion professionnelle des lycéens. ». Mesure qui prévoit de créer, pour chaque **BAC pro**, au moins une spécialité de poursuite d'études à Bac +1.

Il était alors question du terme « **spécialisations professionnelles** » en lieu et place de « mention complémentaire ». Pourquoi reprendre celui du ministère de l'agriculture ? Peut-être pour **faire plaisir au MEDEF** en optant pour une qualification professionnelle par apprentissage (et donner 6 000 euros aux employeurs dans le même temps...) et ainsi **afficher un taux d'insertion professionnelle en augmentation**.

Peut-être... Mais ce qui est sûr, c'est que ce décret indique que les « mentions complémentaires des niveaux V ou IV de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation » sont remplacées par des « **certificats de spécialisation de niveau 3 ou de niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles** ». **D'un niveau de formation, on passe à un niveau de certification !**

Tout se met en place pour **répondre aux injonctions présidentielles** : **objectif à 1 million d'apprentis en 2027** et insertion plus rapide dans la **vie active** ! Et rappelons que l'apprentissage, ce n'est pas de la DHG pour les profs...

Alors, un simple changement de dénomination ?

Thierry Clamens



AG FNEC-FP-FO et Conseils départementaux

Comme chaque année, nous organisons des Assemblées Générales départementales des syndicats (SNETAA-FO, SNFOLC, SNUDI-FO, SPASEEN-FO, iD-FO) de notre fédération, la FNEC FP-FO (Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle) au cours desquelles nous rencontrons des collègues de tous les autres corps : Professeurs des écoles, Certifiés, Agrégés, Personnels administratifs, Chefs d'établissement, AED, AESH, etc. Dans la seconde partie de la journée, nous tenons nos Conseils Départementaux pour échanger et travailler plus spécifiquement sur la Voie Professionnelle. Bien évidemment, cette année, nous allons notamment échanger sur les conséquences du « Pacte » et sur la réforme des LP.

Nous commencerons par la Dordogne le 21 septembre ! A vos agendas ! Merci de vous inscrire en choisissant le bon lien :

- 📍 AG Dordogne, le jeudi 21 septembre à Périgueux : <https://forms.gle/NSQybB37kCj7AuxU6>
- 📍 AG Landes, le mardi 26 septembre à Mont-De-Marsan : <https://forms.gle/L4HJB9C7LBhiVr8F9>
- 📍 CSD* du Lot & Garonne le lundi 2 octobre à Agen : <https://forms.gle/7p5rXEykJgmKytk48>
- 📍 AG Pyrénées Atlantiques, le jeudi 5 octobre à Pau : <https://forms.gle/iNeAMGcJW9qFwLz5>
- 📍 AG Gironde, le lundi 16 octobre à Bordeaux : Inscription à venir.

Vous recevrez ensuite votre convocation (si tel n'était pas le cas, merci de nous alerter par téléphone)

* **Attention** : Pour le Lot & Garonne, l'inscription éventuelle à l'AG FNEC FP-FO du matin ne vaut pas inscription au CSD du SNETAA-FO de l'après-midi. Merci d'utiliser le lien ci-dessus.

Carte des formations

Une délégation composée notamment de la DRAAFPICA (anciennement DAFPIC), d'inspecteurs et de responsables de la Région, se déplace dans les établissements depuis la rentrée... Dans certains établissements ces « visites » ont même commencé en juillet... Et il ne s'agit pas d'une délégation qui apporte de bonnes nouvelles... Non, il s'agit d'annoncer aux chefs d'établissement, parfois aux équipes pédagogiques lorsqu'elles sont averties d'une manière ou d'une autre de cette « visite », des suppressions de formations. Ces suppressions sont accompagnées de temps en temps de créations afin de faire un peu mieux passer la pilule... Nous avons donc appris cette semaine par le terrain que 6 formations de la famille des métiers de la Relation Client allaient être fermées dans l'académie de Bordeaux, dont une au LP Beau de Rochas à Bordeaux, une au LP Jehan Dupérier à Saint-Médard-en-Jalles, et une, peut-être, au LP La Morlette à Cenon. Nous savons aussi que le LP Léonard de Vinci à Périgueux va perdre des places en Bac Pro MELEC...

A ce jour, malgré l'engagement pris lors de nos audiences du mois de juin par la Rectrice et par le Vice-Président Nembrini d'établir un véritable dialogue avec les organisations syndicales, le projet de carte qui sera voté fin octobre, début novembre en CAEN, CSAA et au Conseil Régional, ne nous a pas été présenté ! On ne sait d'ailleurs toujours pas officiellement quelles seront les formations ouvertes au LPO de Créon !

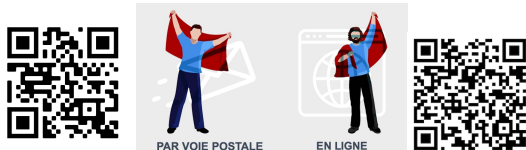
Nous allons bien évidemment interpeller les autorités, académique et régionale, mais nous comptons aussi beaucoup sur notre réseau de PLP... N'hésitez pas à nous contacter !

Brèves

Syndiquez-vous ! Nous avons besoin de vous !

Tous nos collègues de la Voie Pro, enseignants titulaires et contractuels, mais aussi AED et AESH, qui ne sont pas encore adhérents au SNETAA-FO, sont invités à rejoindre le premier syndicat du secteur. Nous avons besoin de votre soutien ! Et le premier soutien que peut apporter un(e) collègue au SNETAA-FO, c'est son adhésion.

Adhérez et faites adhérer !



Devenir DDFPT ? :

Pour rappel, les dossier de candidature doivent être adressés à la SRA-FPICA avant le mercredi 20 septembre 2023 à :

srafpica-bordeaux@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

Voir la « Note aux S1 » du 26 juin.

Inclusion scolaire systématique :

Alors que la situation est intenable dans de plus en plus d'établissements scolaires en raison de l'inclusion systématique, notre fédération, la FNEC FP-FO, a décidé d'appeler à une Conférence nationale de délégués le 17 novembre 2023 au siège de la Confédération FO à Paris, pour :

- la défense de l'enseignement spécialisé ;
- la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux ;
- un statut et un vrai salaire pour les AESH ;
- pour le retrait de l'acte 2 de l'École inclusive.

Cette conférence nationale réunira les délégués mandatés par les réunions départementales (ouvertes à tous, autres OS et associations parents d'élèves comprises). A suivre...

Problème de budget ?

Les personnels de l'académie de Bordeaux ont reçu la semaine dernière une invitation à participer à des conférences sur la thématique « aide au budget familial »... La première aura pour thème « apports sur les difficultés financières ». Notre employeur ayant conscience de nos difficultés importantes à joindre les deux bouts, fait le choix de nous apprendre à mieux gérer un budget très contraint... Ainsi, pas besoin de nous augmenter ! C'est quand même bien foutu tout ça !

Questionnaire de rentrée :

3 semaines après la rentrée, il est temps de faire un point rapide sur la situation dans l'académie, notamment sur les besoins en enseignants qui ne seraient pas encore pourvus. Merci de prendre le temps de répondre à notre enquête de rentrée :

<https://forms.gle/39FLAw1nXMEbf1Kq8>.

Agenda

Jeudi 21 septembre

AG FNEC-FP-FO de la Dordogne et Conseil départemental du SNETAA à Périgueux

Mardi 26 septembre

AG FNEC-FP-FO des Landes et Conseil départemental du SNETAA à Mont-De-Marsan

Lundi 2 octobre

Conseil départemental du SNETAA à Agen

Jeudi 5 octobre

AG FNEC-FP-FO des Pyrénées Atlantiques et Conseil départemental du SNETAA à Pau

Lundi 16 octobre

AG FNEC-FP-FO de la Gironde et Conseil départemental du SNETAA à Bordeaux